

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE 2018

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Comment je vote ?

À partir
du **6 NOVEMBRE**

LISTES ÉLECTORALES

Les listes électorales sont consultables sur les intranets et dans un classeur mis à disposition

✓ je vérifie que je suis inscrit. Si non, c'est encore possible jusqu'à la date du scrutin en avertissant mon service de proximité

LISTES DE CANDIDATURES

Les listes de candidatures sont affichées et consultables sur intranet

✓ je m'informe sur les organisations syndicales candidates

Au plus tard
le **26 NOVEMBRE**

MATÉRIEL DE VOTE

J'ai reçu le matériel de vote :

- à mon adresse administrative ou personnelle si je vote par correspondance
- par le service de proximité contre émargement si je vote à l'urne
- ✓ Je me signale auprès de mon service si je n'ai rien reçu

Avant
le **6 DÉCEMBRE**

JE VOTE PAR CORRESPON- DANCE

Je peux soit voter dès maintenant par correspondance, soit voter à l'urne le 6 décembre :

- pour le CTM et le CT de mon service ou de mon établissement
 - pour ma CAP si je suis AAE, ITPE, TSDD, SACDD, AAAE, ETST, PETPE, OPA
- ⚠ Si je relève d'un autre corps ou si je suis contractuel, je dois voter obligatoirement par correspondance

Le **6 DÉCEMBRE**

JE VOTE À L'URNE

A NOTER Chaque kit contient une notice expliquant les modalités de vote à l'urne et par correspondance